36e ANNEE N° 23 — 5 Centimes — JEUDI 27 FÉVRIER 1896.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 27 Février

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 février 1896

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le président. — J'ai reçu de M. Dufaure une demande d'interpellation sur la réorganisation des chemins de fer de l'Etat.

M. Guyot-Dessaigne. — Le gouvernement demande à la Chambre, d'accord avec l'interpellateur, de fixer la discussion à jeudi. — Adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission supérieure de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

M. Raiberti dépose, au nom de la commission du budget, son rapport sur le crédit extraordinaire de 1 million demandé pour la participation officielle de la France aux fêtes du couronnement du tsar.

La discussion immédiate est ordonnée.

Les deux articles sont adoptés.

M. Déjeante demande la parole et déclare que, quant à lui il ne votera pas le crédit, parce que toutes les fois que les socialistes ont demandé des crédits pour venir en aide aux malheureux, on leur a répondu qu'il n'y avait pas d'argent au budget.

Après une réplique de M. Raiberti, le crédit est adopté par 502 voix contre 28.

La proposition de loi de M. Michelin, ayant pour objet la publicité du mariage par la mention de la célébration en marge de l'acte de naissance est adopté en 2e lecture.

La proposition de loi de M. Julien Goujon tendant à rendre applicable en matière de presse l'article 368 du code d'instruction criminelle est adoptée.

On passe à la discussion de l'interpellation de M. Deloncle sur la déclaration de Londres, du 15 janvier 1896.

M. François Deloncle expose la question de la convention franco-anglaise relative au Siam.

Presque au début de son exposé, l'orateur étale une carte volumineuse. La Chambre s'égaie à cette vue.

Mais c'est avant tout une question de cartographie, dit M. Deloncle.

Ça manque de projections, crie quelqu'un.

On écoute peu la démonstration technique de l'orateur qui s'évertue au milieu du bruit des conversations à prouver que la convention est trop avantageuse pour la France.

M. Deloncle soutient que la convention est rédigée de telle façon que le Siam sera bientôt aux anglais, si nous n'intervenons avant peu à Bangkok. Elle a divisé en trois parties les territoires qu'elle vtse. La presqu'île malaise est placée sous la sphère d'influence anglaise ; la vallée du Mékong, sous l'influence française.

Quant à la vallée du Meman, elle reste siamoise, mais étroitement resserrée entre les territoires appartenant à la France et à l'Angleterre, elle deviendra la proie de l'un ou de l'autre des deux pays à moins qu'un condominium ne s'établisse.

L'orateur parle de la mission Pavie, de la question de l'Etat tampon et des négociations de M. Develle.

Peu de députés en séance, et ce petit nombre n'écoute pas.

Après une réponse de M. Berthelot, la suite de la discussion est fixée à jeudi.

La séance est levée à 6. h. 20.

Séance du 25 février 1896

La Chambre continue l'interpellation sur les affaires du Siam.

M. Develle, ancien ministre des affaires étrangères, prend le premier la parole, pour répondre au ministre des affaires étrangères, M. Berthelot.

M. de Pontbriand, qui s'est mis d'accord lundi avec le ministre des travaux publics, pose une question sur les termes de la lettre que le ministre de l'instruction publique, M. Combes, avait adressée comme vice-président du Sénat, et au nom du groupe des régions de l'ouest, à l'ancien directeur des chemins de fer de l'Etat, pour être admis avec M. Guillemet, député de la Vendée, dans le Conseil d'administration de ces chemins de fer.

M. Combes s'explique sur les termes de cette lettre.

Le précédent ministre des travaux publics, M. Dupuy-Dutemps, intervient dans le débat pour expliquer dans quelles conditions M. Combes fut amené à faire auprès de l'ancien directeur des chemins de fer de l'Etat, la demande visée par M. de Pontbriand.

A la fin de la séance, une motion est faite pour que la Chambre suspende ses travaux jusqu'au lundi 9 mars, c'est-à-dire jusqu'au retour du président de la République, qui doit être accompagné dans son voyage à Nice par MM. Bourgeois, président du conseil, Lockroy, ministre de la marine, et Mesureur, ministre du commerce.

INFORMATIONS

La commission du budget

Les députés se sont réunis mardi dans leurs bureaux pour nommer les membres de la commission du budget.

La discussion qui a précédé l'élection a été très longue et n'a cependant guère porté que sur le projet de M. Doumer, relatif à l'impôt sur le revenu.

Ont été élus :

1er BUREAU. — MM. Renault-Morlière, Vogeli, Fouquet, absolument hostiles à l'impôt sur le revenu, contre MM. Jaurès, Hubbard, Maurice Faure, qui ont obtenu de 11 à 12 voix.

2e BUREAU. — MM. Cochery, Delombre, Krantz, absolument hostiles à l'impôt sur le revenu, élus tous trois par 26 voix, contre M. de la Porte, Rabier, Lavy, qui ont eu 16, 15 et 13 voix.

3e BUREAU. — MM. André Lebon, Kerjégu, Siegfried, absolument hostiles, élus par 23, 22 et 21 voix, contre MM. Dubief, Sembat, Villejean, qui ont eu 14 et 10 voix.

4e BUREAU. — MM. Pelletan, favorable à l'impôt sur le revenu, mais faisant des réserves sur le projet Doumer ; Mougeot, favorable au projet Doumer, élus par 22 et 20 voix ; Marty, absolument opposé, élu au troisième tour de scrutin par 20 voix. Les autres candidats étaient MM. Lebret et Sibille, hostiles à l'impôt sur le revenu, qui ont eu 8 voix et M. Leydet, favorable.

5e BUREAU. — MM. Cros Bonnel, Fleury-Ravarin, Graux, absolument hostiles à l'impôt sur le revenu, élus par 26, 25 et 24 voix, contre MM. Abel, Salis, Prudent-Dervillers, favorables, qui ont obtenu 15, 16 et 14 voix.

6e BUREAU. — MM. Boudenoot, Constant, hostiles à l'impôt sur le revenu, élus par 30 et 25 voix, et Bazille, qui se déclare favorable au principe du projet d'impôt sur le revenu mais opposé au projet Doumer ; les autres candidats étaient M. Cochin, opposé à l'impôt sur le revenu, qui a eu 19 voix, et M. Jullien, favorable, 17 voix.

7e BUREAU. — MM. Chaudey, Dubost, absolument hostiles, 23 voix ; le troisième élu est M. Merlou, favorable à l'impôt sur le revenu. Il fait de nombreuses réserves sur le projet Doumer ; il a eu 21 voix. Les autres candidats étaient M. Deluns-Montaud, opposé à l'impôt sur le revenu, qui a eu 20 voix, et MM. Millerand, Samary, favorables, qui ont eu 18 et 16 voix.

8e BUREAU. — MM. Flandin, Lasteyrie, Plichon, absolument hostiles, élus par 22 voix contre 17 à MM. Bérard, Philippon, Le Hérissé favorables.

9e BUREAU. — MM. Boucher, Turrel, Jumel, absolument hostiles, élus par 25, 24 et 23 voix contre MM. Isambert, Doumer et Vallé qui ont eu 18 à 22 voix.

10e BUREAU. — MM. Charles Roex, Berger, Lavertujon, absolument hostiles, élus par 25 voix contre MM. Chapuis et Jacques qui ont eu 16 voix.

11e BUREAU. — MM. Delpeuch, Lasserre, Bouge, absolument hostiles, élus par 25 voix contre MM. Cornudet, Charonnat, qui ont eu 17 à 14 voix.

Les résultats des élections de la commission du budget constituent un grave échec pour le cabinet. Il n'y a pas de précédent parlementaire d'une pareille majorité hostile au projet budgétaire du gouvernement.

Le vote a porté exclusivement, comme la délibération qui l'a précédé, sur l'impôt sur le revenu.

Sur 33 membres élus, 29 sont absolument hostiles à l'impôt sur le revenu, soit sous la forme du projet Doumer, soit sous tout autre forme.

Quatre seulement acceptent le principe de l'impôt sur le revenu ; mais ils font tous des réserves formelles sur les dispositions du projet Doumer.

DÉCLARATIONS DU GOUVERNEMENT

Tous les membres du Cabinet qui font partie de la Chambre s'étaient rendus dans leurs bureaux respectifs, mais seul M. Doumer, ministre des Finances, a fait dans son bureau, le quatrième, des déclarations.

M. Doumer a fait, en termes très précis, un exposé rapide du projet de Budget, s'expliquant au sujet de l'impôt sur le revenu. M. Doumer a déclaré que ce projet d'impôt était destiné à mettre plus de justice dans les charges des contribuables ; présentement les charges fiscales pèsent plus lourdement sur les classes laborieuses.

Le ministre des finances évalue à six millions le nombre des contribuables qui seraient totalement dégrevés par l'application du projet d'impôt sur le revenu, et parmi les douze cent mille qui seraient grevés, la plupart auraient encore un profit à la réforme. M. Doumer a déclaré, d'ailleurs, en terminant, que le gouvernement était très disposé à discuter avec la Commission et à rechercher avec elle toutes les améliorations qui pourraient être apportées au projet ministériel. Il est convaincu, cependant, que dans les lignes principales, ce projet réaliserait un grand

---

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 27

LA FIANCÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

XIII

Songe... Mensonge

La porte s'ouvrit. C'était un garçon de l'hôtel porteur d'une lettre, qu'il remit à M. Marchenoy.

— Qu'est-ce donc ?

Il courut à la signature, et dit à haute voix :

— Sublimé !... Je ne connais point l'original propriétaire d'un nom aussi singulier, Sublimé !... voilà un nom de famille peu ordinaire.

Laurent avait pâli. Toutefois, il simula une parfaite indifférence.

Quand à Marchenoy, il lisait attentivement.

Quant il l'eut terminée, il la passa à son futur gendre.

— Ceci vous regarde, lui dit-il d'une voix glaciale.

Le jeune homme d'un seul coup d'œil la parcourut...

— Mon Dieu ! murmura-t-il.

Et il fondit en larmes.

Avant que son père pût s'y opposer, Ida s'empara de la lettre et la lut avidement.

Elle poussa un cri terrible.

Alors Edwige, à son tour, saisit la missive, et lut à haute voix ce qui suit :

« Monsieur,

« On vous a vu hier dans *Wall-street*, puis au *Stock-Exchange*. Le soir on vous a aperçu tout près de *Haliti*. Il n'y a pas de mal à cela. Vous êtes libre de circuler à votre guise.

Mais une simple question ; Ne pouvez-vous vous promener tout seul ? Avez-vous besoin de vous exiber en public avec Souchet, l'assassin de la rue Saint-Joseph ? Malgré son déguisement, il est très reconnaissable. Si vous m'en croyez Monsieur Marchenoy, vous livrerez cet homme à la police. Je vous donne ce conseil dans votre intérêt... Si vous ne le faites pas dès ce soir même, je vous dénonce comme son complice.

SUBLIMÉ.

Métropolitan-Hôtel.

Une pièce était jointe à la lettre. Miss Edwige la lut également à haute vaix.

Elle était ainsi conçue :

COPIE *d'un télégramme du chef de la Sûreté de Paris à William Peny, directeur de la police à New-York.*

« Souchet, nationalité française, âgé 26 ans, taille 1 m 75, corpulence ordinaire, cheveux et sourcils noirs, yeux bleux, barbe et moustache noires, front très découvert, aspect intelligent. Inculpé d'assassinat suivi de vol : sous le coup d'un mandat d'arrêt. Extradition sera demandée. Peut se trouver Oxford ou Saint-Nicolas-Hôtel, plutôt Oxford. Pas de bagages.

Arrêtez et télégraphiez.

« BOCAJ. »

Un silence de mort suivit cette lecture.

— Nous y sommes, dit enfin Marchenoy.

Souchet, d'une voix étranglée :

— L'extradition..., fit-il. Je ne croyais pas qu'il y eut traité d'extradition entre l'Union et la France.

— Vous avez été mal renseigné, Souchet.

Ida s'était approchée de son fiancé.

Et sans fiel, sans colère, elle lui dit :

— Voilà donc ce secret que vous me cachiez avec tant de soin ! Vous avez versé le sang, vous êtes un assassin recherché par la justice française ! Le fait est indéniable. Hélas ! Et je m'abandonnais au rêve... Et je remerciais le ciel, du bonheur qu'il me donnait. C'était trop beau Imprudente que j'étais. J'aurais dû comprendre les réticences de mon père, vos hésitations. Je voulais toujours savoir pourquoi notre mariage était retardé.

Pouvait-on, sans me tuer, m'expliquer les motifs de cet atermoiement ?

Mon Dieu ! quel réveil après le rêve bleu ! Et vous m'avez laissé le temps de me faire de mon amour comme une robe de Nessus dont le temps ne pourra me dépouiller... Ah ! mon père, mon père, il fallait dessiller mes yeux plus tôt... Vous avez mal fait de me cacher ainsi la triste vérité. Mais il est trop tard ; j'aime trop mon Laurent, et malgré cette effroyable révélation, je ne l'abandonnerai pas ; non, je ne l'abandonnerai pas...

— Mon enfant... mon enfant... murmura Marchenoy. Ah ! je suis infâme...

A ces mots de l'angélique enfant, Souchet tomba à genoux. Joignant les mains comme une madone, il implora son pardon.

— Je vous l'accorde, Laurent, continua-t-elle, parce que je suis sûre que ce crime ne vous profite pas pécuniérement. Oui je vous l'accorde. Mais vous allez fuir de cet hôtel où vous êtes épié, vous vous mettrez en sûreté, et mon père fera le nécessaire pour que vous ne soyez pas arrêté par la police. Nous allions associer nos deux existences... Inutile que le clergyman se présente car dès ce jour nous sommes indissolublement unis par le malheur. Je fais mienne votre infortune, Laurent. Que l'on prenne ma vie et que je sauve la vôtre.

Mis Edwige prit la parole à son tour.

Au milieu de tout ce désespoir elle seule, conserva son sang-froid.

— Ce qui nous arrive là, monsieur Souchet, dit-elle hypocritement, dépasse l'imagination. Cette affaire ruine tous nos projets mais il ne s'agit point de se confondre en vaines récriminations. Cette lettre menace Laurent, menace M. de la Jaune, menace tout le monde.

Je me permets de vous faire observer que nous n'avons pas de temps à perdre pour mettre M. Souchet en sûreté.

La jeune fille la regarda de travers.

— On dirait que vous êtes enchantée de ce qui nous arrive !

— Ce n'est pas le moment de disputalier, répondit Edwige. Je te laisse à tes mauvaises pensées, auxquelles d'ailleurs, je me suis habituée. Je fais simplement observer que le temps passe et qu'au lieu de larmoyer les uns et les autres et faire du sentiment, nous devrions arrêter nos mesures pour que M Souchet ne soit pas pris au piège comme un daim.

Souchet s'adressa à Marchenoy :

— Que faut-il faire ? interrogea-t-il. Parlez, je suis prêt à accéder à tout ce que l'on exigera de moi.

— Ah ! comme l'amour vous rend lâche ! Un coup de revolver et ce serait fini de cette existence faite de terreur et de remords... Cet amour a détruit mon énergie, a brisé tous les ressorts de mon âme. Je ne suis plus rien. Je suis lâche... lâche... Et ce qu'il y a de plus épouvantable, c'est que j'ai conscience de ma lâcheté. Non ! je n'étais pas né pour cette ignominie.

J'avais en moi de bons instincts. J'aime ce qui est beau et généreux. Ne vous l'ai-je pas prouvé en vous adorant, Ida ? Pour arriver jusqu'à vous, j'ai foulé l'honneur aux pieds...

Pour vous conquérir, malgré votre père, malgré miss Edwige, j'ai sacrifié mon repos, ma conscience. Mais suis-je coupable ? Pourquoi avez-vous fait avec moi ce marché infâme, M. de la Jaune ? Pourquoi avez-vous mis cette condition effroyable à votre consentement ?... Maudit soyez-vous... Maudit soyez-vous !

Ida, au comble de la stupeur :

— Que dit-il ? exclama-t-elle, mon père, seriez-vous de moitié dans ce crime ?

Marchenoy haussa dédaigneusement les épaules avec un applomb imperturbable.

(*A suivre*).

progrès attendu par la démocratie.

M. Doumer, qui est résolu à maintenir l'ensemble du projet de Budget, a exprimé le désir d'être appelé dans le plus bref délai possible à s'expliquer devant la nouvelle Commission.

CONSTITUTION DU BUREAU

Dans la réunion qu'elle a tenue pour constituer son bureau, la Commission a désigné, par 30 voix sur 31 votants, M. Georges Cochery comme président.

Ont été ensuite élus vice-présidents MM. Siegfried, Antonin Dubost et Marty ; secrétaires, MM Bouge, Lasserre, Constant et Mougeot.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Georges Cochery, après avoir remercié ses collègues de l'honneur qui lui était fait, a parlé en ces termes des devoirs de la nouvelle Commission du Budget :

La communauté de vues affirmée hier entre les bureaux qui nous ont élus, a dégagé les principes dont s'inspireront nos résolutions.

Décidés à poursuivre les réformes fiscales dans un esprit d'équité, vous écarterez tout ce qui pourrait porter atteinte à l'égalité des citoyens devant l'impôt.

A cette règle primordiale posée par la Révolution française, que chacun doit contribuer aux charges publiques à raison de ses facultés ; tout ce qui pourrait faciliter la dissimulation et la fraude, prêter à l'arbitraire, entraîner à des procédés inquisitoriaux et blesser inutilement ce qu'un ancien président de cette Commission, M. Peytral, appelait le « sentiment national qui porte tous les citoyens à être seuls possesseurs de l'évaluation totale de leur fortune. »

M. Georges Cochery a terminé son discours en préconisant la politique d'économie et en mettant la Commission du Budget en garde contre les entraînements « d'une générosité facile. »

Le Voyage présidentiel

Toulon, 26 février.

Un changement important vient d'être apporté au programme du séjour présidentiel à Toulon. Désirant consacrer une journée entière à ses visites dans la ville, le port et aux escadres, le Président de la République arrivera à Toulon, venant de Lyon, lundi 2 mars, à sept heures et demie du matin, au lieu de deux heures et demie de l'après-midi, ainsi qu'il avait été préalablement décidé.

Le vice-amiral Brown de Coltoun, préfet maritime, ira à la rencontre du chef de l'Etat à Marseille. Le cortège présidentiel arrivera à la Préfecture maritime à huit heures.

La matinée sera consacrée aux réceptions des autorités maritimes, militaires et civiles, et à la visite des hospices civils.

Dans l'après-midi, le Président se rendra à bord du *Formidable*, puis ira visiter l'hôpital de Saint-Mandrier, où se trouvent les rapatriés de Madagascar.

A trois heures quinze, départ pour la Seyne-sur-Mer, et visite des ateliers de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée. A cinq heures, retour à Toulon, visite de l'hôpital principal de la marine, rentrée à la Préfecture, où un dîner de soixante-seize couverts sera offert au Président.

A dix heures, réception du Président à l'Hôtel de Ville, d'où il assistera à la grande fête vénitienne donnée dans la vieille darse. Enfin, à 11 heures, embarquement sur le quai de Constadt pour se rendre sur l'escadre, qui appareillera le lendemain matin, à cinq heures, pour Cannes et Villefranche.

L'empereur d'Autriche en France

Menton, 26 février.

L'empereur d'Autriche a reçu la visite, hier matin, à dix heures, du Césarewitch. L'entrevue a duré une demi-heure.

L'Empereur a rendu sa visite au Césarewitch, à la Villa des Terrasses, à trois heures.

Il s'est rendu ensuite, à quatre heures, chez le prince de Monaco, qui, dans la matinée, s'était fait inscrire chez le souverain.

L'empereur d'Autriche a invité demain à déjeuner le préfet des Alpes-Maritimes.

Vacances parlementaires

Les vacances parlementaires de Pâques commenceront le 25 mars jusqu'au 15 mai.

Le résident de Madagascar

La santé de M. Laroche, résident général à Madagascar, serait inquiétante.

Il serait question d'envoyer M. Rodier comme résident intérimaire.

Le mouvement préfectoral

Paris, 26 février, matin.

Selon toute probabilité, le mouvement préfectoral, qui est à peu près terminé, paraîtra à l'*Officiel* à la fin de la semaine prochaine.

Nouveau ballon dirigeable

Après cinq ans d'expériences et de recherches, en se basant principalement sur les dernières découvertes du capitaine Renard, relativement à la direction des ballons et sur les essais qu'il a fait récemment an parc aérostatique de Meudon, le comte Zeppelin, du Wurtemberg, un officier de cavalerie très distingué, appartenant au corps d'armée de Stuttgart, vient d'inventer un nouveau ballon dirigeable qu'il a sonmis à une Commission technique désignée à cet effet par le Ministre de la Guerre.

Comme le ballon du capitaine Renard, celui du comte Zeppelin est fusiforme. La nacelle y est attachée par un châssis rigide et porte, sous forme d'aéroplanes, des aîles motrices placées à l'avant, et conductrices en arrière. Ces aîles sont actionnées par un moteur en aluminium extrêmement léger.

Le nouveau ballon peut s'élever jusqu'à 1,100 mètres et sa force ascensionnelle dépasse 1,900 kilogrammes, près de deux tonnes. Non seulement au moyen d'un gouvernail très ingénieux, on peut le diriger très facilement, même contre le vent, mais encore l'aérostat peut remonter ou descendre, sans qu'on jette du lest ou perdre du gaz, uniquement en changeant la position et par suite le centre de gravité de la nacelle.

D'après les expériences de l'officier wurtembergeois, la vitesse de translation verticale du ballon atteint aisément douze mètres par seconde, soit un peu plus de *quarante-trois kilomètre àl'heure.*

Le principal mérite de l'appareil réside en ceci, c'est qu'il peut se maintenir en l'air pendant *sept jours et demi* sans interruption. Cela tient au procédé, demeuré secret, grâce auquel la soie du ballon étant rendue absolument imperméable, la déperdition du gaz est réduite à son minimun.

La Commission technique, après avoir examiné le ballon dirigeable du comte Zeppelin, a reconnu sa supériorité incontestable et les avantages qu'aurait un appareil aussi perfectionné pour les opérations de guerre. Elle a cependant hésité devant le prix demandé par l'inventeur pour la construction d'un grand aérostat dirigeable, — à savoir 375 000 francs, — et l'a prié de rechercher les moyens, soit de diminuer la complication du moteur, soit d'augmenter sensiblement sa puissance.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 26 février.

Le *Giornale di Sicilia* annonce le passage à Messine, retour de la mer Rouge, du vapeur allemand *Buschio*, qui aurait débarqué à Obock une quantité de caisses de fusils qui auraient été immédiatement expédiées à l'intérieur de l'Abyssinie ; mais, d'après la déclaration du capitaine, ces fusils étaient vieux et presque hors de service.

Une partie de la presse continue la campagne calomnieuse contre la France ; la *Nazione* notamment, se fait l'écho d'un bruit selon lequel le gouvernement présentera aux puissances signataires du protocole de la conférence de Bruxelles des documents prouvant le commerce français des armes en Abyssinie par la voie d'Obock.

La question africaine donne lieu à de vives discussions dans les cercles politiques et parlementaires ; certains considèrent qu'une crise ministérielle est inévitable ; les députés de l'opposition affirment que le cabinet n'obtiendra pas une voix de majorité ; par contre, les ministériels, tout en admettant quelques défections, considèrent que la situation du cabinet est la même qu'en décembre dernier.

Londres, 26 février.

Le *Daily-News* reçoit de Rome la nouvelle qu'un télégramme officiel annonce la traversée du Mareb par une partie de l'armée abyssinienne. Cette nouvelle a produit une grande émotion et une certaine inquiétude. On craint que les renforts italiens, qui vont d'Asmara à Adigrat, n'aient été surpris.

Rome, 26 février.

D'après les journaux, le général Baldissera, parti secrètement de Brindisi, serait sur le point d'arriver à Port-Saïd, d'où il se rendrait en Erythrée pour prendre le commandement supérieur des troupes coloniales.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

La correspondance administrative

Les Préfets viennent d'adresser une circulaire aux Maires et Fonctionnaires de leurs départements, par laquelle ils les informent qu'il y a lieu de supprimer désormais les préambules et formules de salutations employées antérieurement dans la correspondance administrative.

On sait que semblable mesure a été prise dans toutes les administrations de l'Etat.

Perception en trop

Dans le projet de suppression de perceptions, déposé par M. Doumer, ministre des finances et qui doit faire réaliser en France 500,000 fr. d'économies, figure la perception de Cahors qui serait rattachée à la Trésorerie générale.

Mariage

Nous apprenons le mariage de M. Paul-Gabriel Bon, avoué à Cahors, avec Mlle Thérèse Gaudin, de Bordeaux.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux de bonheur.

Distinction honorifique

Par décision du ministre de la marine, notre compatriote M. Pierre Pardes, lieutenant-colonel commandant le régiment de tirailleurs malgaches, a été inscrit d'office sur la liste de classement des militaires présentés pour le grade d'officier de la légion d'honneur, pour faits de guerre à Madagascar.

Les nombreux amis que le colonel Pardes compte à Cahors, applaudiront de grand cœur à cette promotion si justement méritée.

Conseil départemental

Le conseil départemental se réunira le jeudi 5 mars prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires suivantes :

1. Montet-Bouxal, Cassagnes. — Ouverture d'une école privée de filles : opposition.

2. Cassagnes, Duravel, Belfort. — Secrétariat de mairie.

3. Limogne. — Ecole de garçons : travaux supplémentaires.

Contributions indirectes

Mardi a eu lieu, à l'hôtel de ville de Cahors, le concours pour le surnumérariat des contributions indirectes.

Trente-cinq candidats y ont pris part. L'épreuve (byciclette), ordonnée par les nouvelles instructions de M. le directeur général, a eu lieu dans la soirée sur le cours Fénelon, sous la présidence de M. Vialard, commis principal, chef de poste, fort compétent en la matière.

Vacances de Pâques

Voici comment sont fixés les congés de Pâques pour les lycées et collèges :

Sortie : le mercredi qui précède Pâques, à midi.

Rentrée : lundi soir de Quasimodo.

Mouvement judiciaire

Le garde des sceaux a soumis à la signature du président de la République le mouvement judiciaire suivant. Sont nommés :

M. Quercy, président du tribunal civil à Brive, vice-président à Bordeaux.

M. Alayrac, président à Gourdon, est nommé à Brive.

M. Zéglicki, juge à Mauriac, est nommé président à Gourdon.

Le Tabac du Lot

Dans son livre intitulé : *Les Tabacs*, M. F. Bère, ingénieur des manufactures de l'Etat, classe le Lot immédiatement après la Virginie, pour la qualité de la plante destinée à la fabrication du tabac à priser.

Voici, d'ailleurs, en quels termes il s'exprime :

« Le tabac à priser, dit-il, appelé aussi poudre ordinaire, est fabriqué avec des feuilles corsées provenant des espèces suivantes : Virginie, Lot, Nord, Ile-et-Vilaine, Lot-et-Garonne. Toutes ces espèces ont ce qu'on appelle du montant. Elles résistent bien aux fermentations et sont riches en nicotine. La première, qui est exotiqne, a beaucoup d'arome ; la seconde le Lot, *est la plus aromatique et la meilleure de toutes les espèces indigènes*. Le Nord, l'Ile-et-Vilaine, le Lot-et-Garonne sont des tabacs épais, plus ou moins forcés en couleur ».

M. Bère est attaché au service des tabacs de l'État. Son livre des plus intéressants, montre combien l'étude qu'il vient de livrer au public est l'œuvre d'un homme compétent en la matière.

Nous sommes heureux d'y constater un hommage rendu à la qualité de la précieuse plante récoltée dans le Lot et qui est une source de revenus pour les cultivateurs de ce département si éprouvés par le désastre de la vigue

Fermes-Écoles

Un arrêté du ministre de l'agriculture, rendu en exécution de la loi de finances pour 1896, décide que les apprentis entrés dans les fermes-écoles à partir de 1896 et qui auront obtenu le certificat d'études recevront s'ils en sont jugés dignes, des primes variables, dont le total sera fixé chaque année et pour chaque ferme-école par le ministre d'après les ressources budgétaires de l'exercice.

Chaque année le crédit budgétaire affecté aux primes à distribuer aux apprentis sera réparti entré les diverses fermes-écoles en tenant compte du nombre d'apprentis devant sortir de chacune d'elles dans le courant de l'année.

La prime maxima accordée à un apprenti ne pourra pas dépasser 300 fr.

Le classement de sortie sera établi en tenant compte des classements annuels et de l'examen définitif passé devant le comité de surveillance et de perfectionnement.

Tous les apprentis entrés dans les fermes-écoles avant 1896 auront droit à une prime variable suivant leur classement de sortie, prime dont le montant sera fixé en tenant compte des disponibilités budgétaires.

Société de médecine vétérinaire du Lot

Le mandat de M. Guittard étant expiré, la nomination d'un membre du conseil de perfectionnement des écoles vétérinaires devant le remplacer devra avoir lieu le dimanche 15 mars ; elle se fera au scrutin secret et le vote par correspondance sera admis à condition d'être envoyé sous pli cacheté.

Tous les vétérinaires peuvent y prendre part, au conservatoire de la Société agricole et industrielle du Lot, rue du Lycée, à Gahors. Un bureau électoral sera constitué pour recueillir les votes qui seront reçus de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Une réunion préparatoire de la Société des médecins vétérinaires du Lot aura lieu le 1er mars, à 10 h. 1/2 du matin, à Cahors, à l'hôtel de l'Europe.

Avis

Le sous-intendant militaire de 1re classe, faisant fonction de directeur du service de l'Intendance du 17e corps d'armée, fait connaître que des examens auront lieu à Toulouse, dans le courant du mois de juin prochain, pour constater l'attitude technique des candidats au grade d'officiers d'administration adjoint de 2e classe, du cadre auxiliaire des services des bureaux de l'Intendance, des subsistances, de l'habillement et du campement.

Pourront prendre part à ces examens les anciens engagés conditionnels et les sous-officiers de toutes armes, y compris ceux des sections d'administration qui ont été ou qui seront jugés dignes de concourir pour le grade d'officier.

Les demandes devront être adressées, avant le 20 mars prochain, aux commandants des bureaux de recrutement des subdivisions sur le territoire desquelles résident les candidats.

La période d'instruction réglementaire prévue par l'art. 21 du règlement du 7 décembre 1894, sera comprise entre le 15 mai et le 15 juin 1896.

Toulouse, le 25 février 1896,

Signé : LANES.

Les effets des militaires décédés

Un décret rendu sur le rapport du Ministre de la guerre rappelle dans quelles conditions les effets appartenant à un homme rayé des contrôles sont renvoyés au corps d'origine ou versés sur un autre corps.

Ce même décret contient, en outre, les dispositions nouvelles suivantes :

Il est fait, toutefois, exception en faveur des militaires décédés dans leurs foyers des suites de blessures ou de maladies contractées sous les drapeaux ; leurs parents sont autorisés à les faire inhumer avec leurs effets d'uniforme, mais ils doivent en informer la gendarmerie dans le délai de quarante-huit heures, à compter du lendemain du jour du décès.

Les effets d'habillement des militaires décédés dans leurs foyers par suite de maladies contagieuses et épidémiques sont incinérés sur place par les soins de la gendarmerie.

Les corps d'origine n'ont droit à aucune indemnité pour les effets ainsi incinérés ou abandonnés aux familles.

Les Aides-Vétérinaires des Réserves

Cent vingt-cinq vétérinaires civils classés dans la réserve de l'armée territoriale comme aides-vétérinaires seront, au nombre de 4, 6 ou 7 par corps d'armée, convoqués cette année à des périodes d'instruction de 28 et 15 jours.

L'affaire du « Crédit du Lot »

Vendredi prochain commencera, au commerce, le procès intenté aux anciens directeurs et administrateurs de cette Société, par un groupe de créanciers.

Me Massol, bâtonnier du barreau de Toulouse, parlera au nom des demandeurs.

Mes Brocq, Chaumié, Tropamer, Munin-Bourdin, Lagarrigue, etc., présenteront la défense des personnes en cause.

Le nouveau timbre

Voici le dessin définitif du nouveau timbre :

Une femme — la France — la tête nue et couronnée de lauriers, posée de trois quarts à gauche, s'appuyant d'une main sur la garde d'un glaive au fourreau et tenant, de l'autre, une branche d'olivier. En haut de la Vignette, une banderolle avec l'inscription : *Postes* ; au bas, sur une autre occupant toute la largeur du cadre, la mention : *République Française.*

Un cartouche plus droit porte le chiffre de la valeur du timbre, sur le fond se détache le faisceau des licteurs surmonté du bonnet phrygien et enlacé de palmes et de lauriers.

LES SARDINES JOCKEY-CLUB hors-d'œuvre exquis
et les autres conserves de la maison
ARSÈNE SAUPIQUET, de NANTES
se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 10 février 1896

Présidence de M. l'abbé Gary, président semestriel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues, parmi lesquelles *Hialus et lacune*, vestiges de la période de transition, hommage de l'auteur, M. Piette.

M. Joseph Bagnéris, conseiller municipal à Saint-Céré, est admis membre correspondant.

Au nom de M. l'abbé Taillefer, curé de Cazillac, M. Greil donne lecture d'un acte du 23 juillet 1670, extrait des minutes de Me Jean Natalis, notaire à Montcuq, et relatif à la réception d'une cloche destinée à l'église de Saint-Pantaléon. Cette cloche avait été fondue sur place par un ouvrier d'Aurillac.

Le même sociétaire lit un bail à forfait passé, le 29 décembre 1753, entre messire d'Auteserre et Etienne Brives, maçon. Ce dernier, moyennant la somme de 850 francs, s'engageait à exécuter diverses réparations à la maison d'Auteserre, située dans la rue des Soubirous, à Cahors, et dans laquelle est actuellement établi le pensionnat des sœurs de Gramat.

M. de Laroussilhe communique : 1° un édit du roi Louis XVI, du 21 juin 1775, autorisant l'exploitation des eaux minérales de Saint-Felix, communauté de Condat ; 2° un diplôme de licencié, délivré le 7 mars 1706, avec la signature de M. Deloncle, ex-professeur de l'école centrale du département du Lot, à M. Jean Christophe Fouillade, originaire de Montvalent, et ascendant de l'ancien commandant des mobiles ; 2° de lettres-patentes nommant un autre Fouillade, de la même famille, juge du district de Martel, en 1792. Cette pièce originale porte, entre autres signatures, celles de Le Brun et de Danton.

M. Combes donne lecture de la table décennale des travaux de la Société publiés dans le bulletin jusqu'à 1895 inclusivement.

La séance est levée.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la semaine sainte et des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 25 mars au 4 avril 1896, au départ des gares de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1re classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

Figeac

Mardi matin, un domestique de M. Bories, minotier au moulin du Griffoul, trouvant que le beau-frère de ce dernier, Antoine Hébrard, dit *Touénou*, âgé de 65 ans, ne s'était pas levé à son heure habituelle, pénétra dans sa chambre située au-dessus de l'usine. Quel ne fut pas son étonnement en apercevant le corps inanimé de Touénou suspendu à une poutre. On ignore les causes qui ont poussé ce malheureux à en finir ainsi avec la vie.

Souillac

Très grande et très belle foire ; l'immense champ de foire était complètement garni de superbes bestiaux qui ont été vendus entre 38 et 39 fr.

Les porcs gras valaient en moyenne 38 fr.

Les moutons 39 et 40 fr.

Truffes. — L'abondance de la truffe étonne, vu la chaude température. De nombreux preneurs ont rapidement enlevé tout le marché entre 9 et 10 francs le kilo.

Etrange accident

On télégrahie de Rodez :

Un accident peu ordinaire s'est produit à St-Georges de Luzençon.

Les habitants de ce village faisaient leurs journées de prestation sur le chemin vicinal.

En frappant la terre avec leur pioche, ils rencontrèrent une certaine quantité de poudre qui fit explosion par suite du choc.

Les nommés Maury et Virenque ont été assez gravement blessés ; on craint que le premier ne perde la vue ; quant au second, il a la machoire fracassée.

Tous les deux sont pères de famille.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME des 27 février et 1er mars

De 3 à 4 heures

Toulouse (P. R.)	Raynaud.
La Gde Duchesse de Gérolstein (Ouv.)	Offembach.
Robert le Diable (Fantaisie)	Meyerbeer.
Joyeux Pantins (Quadrille)	Eustace.

THÉATRE DE CAHORS

Tournée G. DESÈVE, directeur

Samedi 29 février

FAUST

Grand Opéra en 5 actes, musique de Ch. Gounod

AGRICULTURE

Le black-rot

MM. Failières et Pazat, sénateurs ; Lannelongue et Déjean, députés, ont appelé l'attention du ministre de l'agriculture sur l'urgence des mesures à prendre en vue de combattre le black-rot qui, dans la région de l'Armagnac, a fait des ravages si considérables, l'année dernière, et dont on redoute cette année une nouvelle invasion.

Le ministre a répondu qu'il se préoccupait de la question, que des délégués spéciaux avaient été nommés avec mission d'aider l'œuvre des syndicats qui se sont formés pour combattre le fléau. Il examinera si l'état des crédits ne lui permettra pas de donner des allocations spéciales à ces associations pour l'achat des matières premières destinées aux traitements préventifs. MM. Marc, professeur départemental de l'Aveyron, et Lavergne, délégué spécial, ont fait un mémoire résumant les caractères du black-rot et le moyen de le combattre. Cette brochure sera répandue le plus possible, afin qu'elle soit dans le plus grand nombre de mains.

Les Vins artificiels et la régie

De M. Degrully dans le *Progrès agricole et viticole :*

D'où vient le vin que l'on vend 28 fr., alors qu'il en coûte 21 ou 22, au plus bas prix, chez les propriétaires ?

La Régie — dit-on — cherche à remonter à la source — intarissable, de ces produits fabriqués de toutes pièces, où il entre peut-être de l'alcool de riz, mais où il ne paraît même plus entrer de raisins secs ! La Régie cherche, mais ne trouve pas, ce qui prouve une fois de plus combien inutile est pour nous cette institution vexatoire.

Quoi qu'il en soit, tous ces pseudo-vins circulent paisiblement avec l'estampille de l'administration et vont prendre la place des vins naturels. A tel point que les retiraisons sont devenues très peu actives à la propriété, et que si les choses continuaient ainsi, nous arriverions à la vendange sans avoir consommé la récolte — si faible pourtant — de 1895.

Si la Régie ne trouve rien, ce n'est pas cependant que les fabricants se cachent ; au moins leurs courtiers ne craignent-ils pas de se vanter publiquement de leurs fructueuses opérations. L'un d'eux racontait, ces jours derniers, à Avignon, qu'il avait déjà placé, depuis novembre, *cent mille hectos* de vin absolument artificiel ; il ajoutait qu'il n'attendait que d'avoir doublé ses bénéfices pour monter, à son compte, une fabrication semblable à celle qu'il représente. L'outillage en est, paraît-il, très perfectionné et nécessite une mise de fonds assez considérable.

Voilà un « fait », et nous en trouverions combien d'autres semblables, si nous avions le loisir d'aller... écouter aux portes un peu partout.

Mais ce que nous voulons surtout en retenir, c'est l'impuissance de la Régie à jouer ce rôle de protecteur de la viticulture que lui assigne M. de Verninac dans son rapport à la Commission des Boissons du Sénat.

Si la Régie ne nous protège pas contre les falsificateurs, les Tribunaux n'appliquent pas davantage les lois répressives de la fraude. La « République Française » citait, tout récemment, un exemple de l'extrême indulgence dont on fait preuve à l'égard des débitants de vins de Paris.

« En juin dernier — dit notre confrère — les inspecteurs du laboratoire municipal prélevaient chez un débitant, quatre litres de vin, deux au comptoir, deux à la cave.

» Interrogé sur la provenance de ce vin, le débitant déclara qu'il provenait d'un mélange de vins de raisins secs et qu'il le vendait sous ce nom.

» Il montra alors aux inspecteurs un tableau affiché dans sa boutique et ainsi libellé :

AVIS

« Les vins de soutirage vendus ici sont un mé» lange de différents vins : de raisins frais, de » raisins secs ou de vins de sucre, vendus aux » termes de la loi du 14 août 1889, art. 2 et 3, » sous le nom de : vins de raisins secs ou de su» cre. »

» Les agents préleveurs copièrent l'affiche, tout en prévenant le débitant qu'en pareil cas, le litre ou le récipient doit porter la mention exigée par la loi : *Vins de raisins secs.*

» Accusé de contravention à la loi du 5 mai 1855 et du 24 juillet 1894, pour avoir mis en vente *un vin falsifié par l'addition d'une certaine quantité de piquette de vins de raisins secs et additionné d'eau*, avec la circonstance aggravante *qu'il savait qu'il était falsifié*, le débitant fut *acquitté*, grâce à son tableau indiquant que les vins de l'établissement étaient composés de raisins frais, de raisins secs et de sucre !

» Alors le moyen de tourner la loi devient des plus commodes. Il suffira d'avoir une pancarte en quelque coin du débit, cachée au besoin derrière une porte ou dissimulée par un tuyau de poêle, pour pouvoir vendre aux clients les mélanges les plus atroces sous prétexte que le *consommateur est prévenu* !... »

Quelques associations agricoles pensent encore qu'il est possible de faire appliquer les lois contre la fraude, et nous avons sous les yeux une nouvelle délibération de l' « Association syndicale des viticulteurs de la Gironde » qui vient de nommer une commission « chargée d'étudier les moyens pratiques d'éviter les fraudes sur les vins en appliquant les lois récemment votées. »

Nous ne pouvons, malgré tout, partager la confiance de l'Association girondine dans le résultat de ses efforts. Ses vœux, pour si justes qu'ils soient, iront rejoindre, dans les « paniers » du Ministère des Finances, l'énorme collection des délibérations semblables qui s'y sont accumulées depuis une dizaine d'années, — et il n'y aura rien de changé sous le soleil.

Nous ne voyons de salut, ainsi que nous l'annoncions il y a quelques semaines, que dans l'*interdiction de toute fabrication artificielle*, coïncidant avec l'abolition de tous droits sur les vins naturels.

Lorsqu'il n'y aura plus que cette seule loi, qui remplacerait toutes les autres, il sera facile à la Régie de la faire respecter ; et à défaut, ce serait ma foi si simple que les viticulteurs eux-mêmes pourraient aisément s'en charger.

Bibliographie

La Photographie à travers les corps opaques

Notre confrère *Photo-Revue*, que cette question de la photographie de l'invisible devait plus que tout autre préoccuper, vient de faire paraître un ouvrage destiné à satisfaire la curiosité que les récentes expériences du Docteur Rontgen ont provoquée dans toutes les classes de la société. L'auteur, après avoir donné les éléments qu'il est indispensable de connaître pour comprendre la question, y a exposé clairement la théorie des opérations, le mode préparatoire et les résultats obtenus ; puis, dans un historique très documenté et inédit, a exposé les diverses manifestations électriques observées depuis les époques les plus reculées jusqu'à nos jours et qui ont un rapport réel avec la découverte en question. Enfin, il a montré que des savants, et entre autres plusieurs de nos compatriotes, avaient prévu les résultats obtenus aujourd'hui et réalisé des expériences que le Docteur Rontgen n'a fait que reprendre en adoptant des dispositifs plus étudiés, qui lui ont permis d'obtenir des effets plus considérables.

La Photographie à travers les corps opaques, forme un volume illustré de 16 gravures, et est en vente au prix de 2 francs, chez Charles Mendel, 118, rue d'Assas, et chez tous les libraires.

Dictionnaire d'Hygiène

PAR UN COMITÉ DES SPÉCIALITÉS

Publié sous la direction du Dr E. Sattler avec la collaboration de MM. H. Kortz, L. Forest de Faye, Al. Perchet, F. Caillet, docteurs en médecine.

A une époque où toutes les questions se rattachant à l'hygiène sont plus que jamais à l'ordre du jour, il nous semble intéressant de présenter au public un ouvrage à la fois pratique et complet qu'il puisse consulter avec fruit.

Certes des Traités de ce genre sont nombreux déjà ; mais, en raison des documents arides et des considérations scientifiques qui y sont développées, ces œuvres d'une valeur indiscutable ne peuvent s'adresser qu'à des hommes spéciaux. Les petits manuels, dont les auteurs se sont le plus souvent bornés à traiter un seul point de l'hygiène, ne répondent pas davantage au but que nous nous sommes proposé. Notre ouvrage ne sera donc pas un livre d'érudition, il ne saurait prétendre qu'aux mérites modestes de l'exactitude et de la clarté.

Il s'agissait avant tout de rendre les recherches faciles et rapides ; nous avons pour cela adopté le classement alphabétique que comporte le dictionnaire ; les matières sont ainsi traitées d'une façon concise, il est vrai, mais nous espérons avoir satisfait à cette nécessité d'exposition sans que la valeur de l'explicatiou donnée puisse en souffrir.

Par la multiplicité de ses articles, notre *Dictionnaire* réunit toutes les connaissances utiles en hygiène ; il peut donc servir de *vade-mecum*, de guide sûr et méthodique à tous ceux qui sont soucieux de leur santé et d'un bien-être judicieusement entendu.

Ce dictionnaire sera publié en livraisons de 64 pages in-8°, le 1er et 15 de chaque mois à partir du 1er novembre.

L'ensemble comprendra de 12 à 15 livraisons, soit environ 900 pages, prix de chaque livraison 50 centimes.

Librairie E. BERNARD et Cie. Paris, Quai des Grands Augustins, 53 ter.

Un bon livre recommandé à toutes les mères

De l'éducation des jeunes filles, tel est le titre du nouvel ouvrage que vient de faire paraître la baronne Staffe dans sa bibliothèque d'éducation française, si luxueusement éditée par Edouard Rouveyre. Ce volume renferme les « Avis de la marquise de Lambert à sa fille » et l'on y trouvera, ainsi que dans celui précédemment paru « de l'Education des jeunes gens », des conseils de la plus juste et la plus haute portée, sur tout ce qui concerne les devoirs de la vie.

En s'adressant aux jeunes filles, l'auteur fait surtout appel aux sentiments qui sont l'apanage de la femme, forment le caractère, conduisent l'esprit, gouvernent la volonté et répondent de la réalité et de la durée de toutes vertus. Toutes les mères, dans quelque situation qu'elles se trouvent, pourront mettre sous les yeux de leurs filles ces Conseils qui les guideront mieux que ne le pourraient faire les plus longs enseignements. Elles y trouveront les pensées les plus justes et les plus délicates.

Il est certain que la perfection et le bonheur se tiennent. Pour arriver à cette perfection, il suffira de lire, de peser chaque pensée de cette mère qui, connaissant à fond le monde et ses dangereux attraits, donne à sa fille les conseils de son expérience, de sa finesse exquise, de son intelligence remarquable et de ses sentiments nobles et élevés ; l'essence, en un mot, de tout ce qu'elle a vu et médité, afin qu'elle soit la base de sa conduite et assure son bonheur.

Cette publication, d'un prix minime (trois francs) forme un beau volume in-16 jésus, impression de luxe sur papier vélin, titre rouge et noir, couverture avec fers gravés, et se trouve en vente chez tous les libraires de notre ville.

M. Ed. Rouveyre, éditeur, 76, rue de Seine, à Paris.

Bourse de Paris

Cours du 27 Février 1896

RENTES

3 0/0	compt.	102 70
3 0/0 amortissable	compt.	100 90
4 1/2 0/0	compt.	106 25

A LA BOURSE D'OR

H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

Les rhumes, les bronchites, l'asthme, le catarrhe, la grippe ou influenza et toutes les maladies des organes respiratoires si fréquentes dans la mauvaise saison sont facilement soignés et guéris à l'aide des véritables Capsules Guyot. Ces Capsules sont blanches et sur chacune d'elles la signature Guyot est imprimée en noir.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des *Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes*, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom **WLINSI.**

L'EAU de LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les *Crachements de Sang*, les *Hémorragies utérines et intestinales*, les *Pertes*, la *Dyssenterie*, etc.

Paris, **165**, *rue Saint-Honoré.*

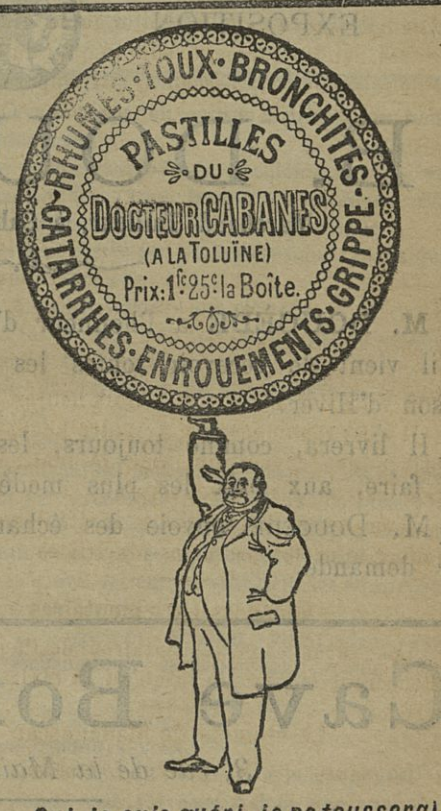

Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Grippes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Phie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. *Envoi franco contre timbres.*

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de Marsen. Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Rejour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. nº 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re, 2e et 3e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de	2	personnes	20 %
—	3	—	25 %
—	4	—	30 %
—	5	—	35 %
—	6	— ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *quatre jours* au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gacogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. nº 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guétary (halte), Hendaye. Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours,** non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *trois jours* au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire

1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2e Itinéraire

1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarifs spécial G. V. nº 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil.*

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois
Paris et Seine	50f	26f	14f
Départements	56	29	15
Étranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les *Bureaux de poste*, les agences du *Crédit Lyonnais* et celles de la *Société générale* de France et de l'Etranger.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations **gratuites** par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8f en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR. ; UNION POSTALE, 8 FRANCS.

(*Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime*).

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (*Téléphone*).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, *Boulevard Montmartre, Paris* et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Etranger.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

DÉPOSÉ

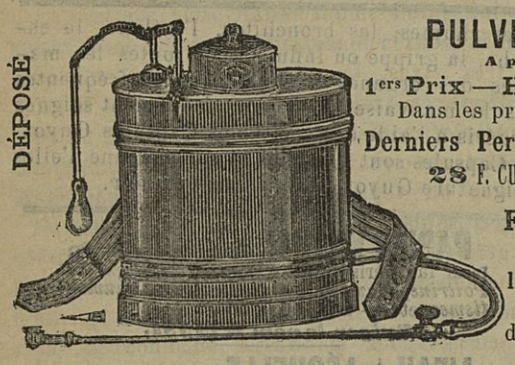

A pompe directe et air comprimé

1ers Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1re marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — *Prix très réduits* sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

Beaulieu (Corrèze), pays adm., vie bon marché, belle MAISON, beau JARDIN, 51 ares, 30,000 fr., a coûté 55,000 fr. Occasion pour se retirer des affaires ou prendre sa retraite.

Ecrire à **M. de Masclary,** à Tours.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les

AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné Psoriasis, Herpès, Prurigo Pityriasis, Lupus, etc., etc.

MÊME DES

Plaies et Ulcères variqueux

dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les **HOPITAUX** avec le plus grand succès et *présenté à l'Académie de Médecine* ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2me jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Méd. Spéc., ancien Aide-Major des Hôpitaux Mres, 9, rue de Turin, PARIS. *Consultations gratuites par Corresp.*

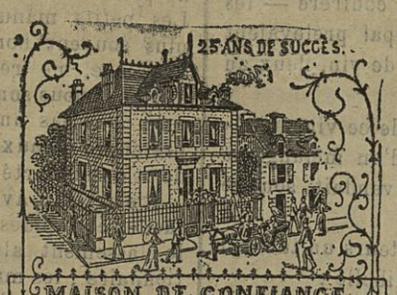

MAISON DE CONFIANCE POUR

LA POSE DES DENTS

Le Redressement & toutes les Opérations relatives à L'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune

BRIVE (CORRÈZE)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : *AUDOUARD BRIVE.*

PIANOS

MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. ***VIGOUROUX,***

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,

Rue Clément-Marot, ***CAHORS***

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE

MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguier ;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc ;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meauzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguier.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racinés greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandiéri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil ; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.